



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 33331

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la politique chinoise au Tibet. En effet, la Chine se rend coupable de violations répétées des droits de l'homme au Tibet. De plus, la question du statut de pleine autonomie pour le Tibet n'a trouvé à ce jour aucune avancée concrète. Enfin, la levée de l'embargo sur la livraison d'armes à la Chine n'est nullement perceptible à l'heure actuelle. A l'heure où la France accueille le président de la République populaire de Chine, il convient de ne pas faire table rase des événements relatifs au Tibet et de rappeler à la Chine qu'elle doit modifier sa politique en la matière. Il souhaiterait savoir quel est le sentiment du ministre à ce sujet, et de quelle manière il entend intervenir pour favoriser l'ouverture de véritables négociations sur le statut de pleine autonomie pour le Tibet entre Hu Jintao et son gouvernement, et le dalaï-lama, comme le préconisait la résolution du 6 juillet 2000 votée par les députés européens.

Texte de la réponse

La France suit avec attention la situation des droits de l'homme au Tibet et l'évolution des contacts entre le dalaï-lama et les autorités chinoises. Des émissaires du dalaï-lama ont effectué des missions en Chine en 2002 et en 2003. Ils ont rencontré des officiels chinois et ont été autorisés à se rendre au Tibet et dans des zones de peuplement tibétain situées au Sichuan. Ces missions constituent des signaux encourageants. Les autorités française souhaitent qu'elles soient suivies d'effet et donnent lieu à des échanges constructifs. Les autorités françaises mettent à profit leurs contacts avec leurs homologues chinoises pour appeler celle-ci à s'engager dans un dialogue de substance avec le dalaï-lama. Lors de la visite d'État du Président Hu Jintao, la France a rappelé, au plus haut niveau, aux dirigeants chinois l'importance qu'elle attache à voir la Chine s'engager dans la voie de la démocratie et des libertés. Sa vigilance reste entière en matière de droits de l'homme en Chine et notamment au Tibet. Le Gouvernement entend poursuivre ces efforts en faveur des droits des Tibétains. Il continuera à inciter la Chine à préserver la spécificité culturelle du peuple tibétain et à garantir les libertés individuelles de tous les Chinois.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33331

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 926

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2215